

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

14 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze octobre à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Madame Dominique FOUTRIER, Maire.

PRESENTS : Mmes et MM. : FOUTRIER Dominique, MANGILI Antoine, Daniel MATHIOT, TADIER Christophe, PILLON Christine, FUGERE Patrice, PETIT Loïc, BOUVEROT Gérard.

Secrétaire de séance : Daniel MATHIOT

Au préalable, à 19 heures 30, la gendarmerie de Chaource est venue présenter au conseil au complet le système de surveillance " la participation citoyenne ".

1 - Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Madame le maire a lu le procès-verbal de la précédente réunion du vingt-trois septembre 2019, il a été accepté à l'unanimité et les conseillers ont signés le registre.

2 - Projet de rattachement de la CCCVA à l'arrondissement de BAR SUR AUBE

Vu la lettre de Monsieur le Préfet de l'Aube du 27 août 2019 concernant le projet de rattachement de la communautés de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche à l'arrondissement de Bar-sur-Aube dans un souci de rééquilibrage du territoire aubois et de redynamisation du rôle des sous-préfets d'arrondissement,

Considérant la possibilité offerte à la CCCVA de formuler des observations auprès de Monsieur le Préfet de l'Aube avant la décision finale du Préfet de la Région Grand Est,

Considérant l'action engagée par la CCCVA auprès de la DDFIP, dans le cadre du nouveau réseau de proximité, pour être rattachée aux services de gestion comptable de Troyes, et non de Bar-sur-Aube,

Considérant le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Othe-Armanche (PETR) créé par la Communauté de Communes du Pays d'Othe et la CCCVA sur un territoire commun, alors que le projet d'arrondissements présenté dissocie nos deux communautés de communes,

Considérant le rattachement de la Communauté de Brigades de Bouilly, Ervy-le-Châtel et Chaource et de la Communauté de brigades d'Aix-en Othe et Estissac à la Compagnie de Gendarmerie de Troyes et donc le souhait des élus de maintenir la cohésion dans le découpage territorial existant,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

VOTE CONTRE le rattachement de la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche à l'arrondissement de Bar-sur-Aube.

SOLLICITE le rattachement de la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche à l'arrondissement de Troyes pour maintenir une cohérence dans le maillage du territoire.

3 - Réhabilitation de la mairie - demande de subvention

L'aménagement des services au public de la mairie dans l'ancien logement est envisagé avec entrée par le jardin et création d'un parking avec place "Handicapés"

Avant d'aborder ce point, Madame le Maire rappelle qu'il fait partie du dossier « agenda d'accessibilité programmé » déposé en septembre 2015 à la Préfecture suite au diagnostic établi le 9 juillet 2015 par les services de la DDT et approuvé en novembre 2015 conformément à la réglementation en vigueur, et comprend les aménagements obligatoires suivants :

- Cimetière - remplacement du revêtement des allées principales (fait en 2018) - place de stationnement « handicapé » à l'entrée (sera matérialisée à la fin des travaux de la rue de l'église)
- Place communale - remplacement du revêtement accédant au dépôt de pain et à l'aire de jeux (fait en 2018) - place de stationnement « handicapé » (fait en 2019)
- Terrain de sport - aménagement d'une place de stationnement « handicapé » (fait en 2019)
- Accessibilité mairie - aménagement des services au public au rez de chaussée

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de rendre accessible la Mairie aux personnes à mobilité réduite. La solution proposée consiste à transférer les locaux de la mairie, actuellement au 1^{er} étage du bâtiment, au rez-de chaussée dans l'ancien logement locatif. Elle donne connaissance de l'étude de faisabilité du CDHU.

Le montant total du projet s'élève à 246 900 € TTC.

après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de réaliser des travaux de mise en accessibilité de la mairie cité précédemment,

ADOpte le plan de financement suivant :

Montant total du projet TTC	: 246 900.00 €
Base subventionnable	: 205 750.00 €
Subvention DETR envisagées 50%	: 102 875.00 €
Subvention Départementale	: 3 750.00 €
Subvention Régionale	: 5 000.00 €
Fonds propres ou emprunt	: 130 270.00 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020

SOLLICITE une subvention de l'état au titre de la DETR.

SOLLICITE une subvention régionale

SOLLICITE une subvention départementale

CERTIFIE qu'à la date de la demande, les travaux n'ont reçu aucun début d'exécution.

DONNE délégation à Madame le Maire pour la constitution du dossier.

4 - DEFENSE INCENDIE - demande de subvention

A la suite de la visite du lieutenant BOUVRET du SDIS pour validation des travaux d'aménagement et de renforcement du réseau de défense incendie, des modifications ont été apportées par rapport au projet précédent.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des travaux pour la défense incendie :

- Pose d'un poteau incendie d'aspiration place de COUSSEGREY pour un montant de 4 123.20 TTC
- Poste d'incendie Chemin des carrets pour un montant de 2 768.40 € TTC
- Mise en place d'une bâche souple sur le terrain de l'ETPA GILLET pour un montant de 16 692.00 € TTC
- Pose de poteau incendie au coin de la rue neuve et chemin des carrets pour un montant de 2 934.24 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de réaliser des travaux de défense incendie sur la commune

ADOpte le plan de financement suivant :

Montant total du projet TTC	: 26 517.84 €
Base subventionnable	: 22 098.20 €
Subvention DETR envisagées 50%	: 11 049.10 €
Fonds propres ou emprunt	: 15 468.74 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020

SOLLICITE une subvention de l'état au titre de la DETR.

CERTIFIE qu'à la date de la demande, les travaux n'ont reçu aucun début d'exécution.

DONNE délégation à Madame le Maire pour la constitution du dossier.

5 - Informations et questions diverses

- Dispositif de participation citoyenne par la gendarmerie

Le conseil municipal décide de prendre une délibération pour valider ce dispositif au prochain conseil municipal (aucun frais pour la commune) et une réunion d'information sera organisée avec la gendarmerie.

- Sécurisation du local des pompiers

Suite au vol au local des pompiers, plusieurs possibilités de sécurisation seront étudiées : alarme, vidéosurveillance (étude à faire avec la cellule prévention technique de la malveillance), rideau métallique.

- Point lecture

Suite au ramonage, M. Pavent signale que le poêle du point lecture est en mauvais état. Il est

prévu de le remplacer.

- **Abri bus**

La demande de subvention de 25% au titre des amendes de police pour l'abri bus a été accordée.

- **travaux rue de l'église**

Les travaux de la rue de l'église avancent normalement. Des aménagements supplémentaires sont nécessaires et engendrent un supplément au devis.

- **Alarme incendie à la salle de réunion**

Le devis de l'entreprise AD ELEC s'élève à 342 €. Il sera demandé à l'entreprise de procéder à l'installation dans les meilleurs délais.

- **Demande de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Chaource**

L'association souhaite faire de la foire du 1er mai une vitrine de nos villages et propose aux communes et associations de s'associer et de confectionner ou faire réaliser un char. Les associations ou personnes qui sont intéressées, peuvent contacter l'amicale des pompiers de Chaource (email : pompier.chaource@gmail.com - tel : 06 19 60 44 66)

- **CCAS**

Le repas a eu lieu au Coq au vin le samedi 12 Octobre pour 21 convives. Les colis seront distribués le samedi 14 décembre dans la matinée pour ceux qui n'ont pas participé à ce repas

- **Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public**

Bergamote dépôt-vente et créations est une boutique itinérante (dédiée à la femme enceinte et aux enfants ainsi qu'un espace réservé à des produits fabriqués par des artisans-créateurs locaux) qui demande à s'installer sur la place du village 7 à 8 fois dans l'année.

Le conseil municipal a donné son accord.

- **Rappel de dates à retenir :**

Halloween : 30 octobre - jeux mensuels : 3 novembre - commémoration du 11 novembre à 14 h 30 - Ste Cécile (dîner, concert) : 16 et 17 novembre - randonnée pédestre : 1^{er} décembre

La séance est levée à 21 h 30